



carte de séjour périmé depuis 8 mois

Par **mathoux**, le **11/05/2011** à **13:10**

Bonjour,

Mon ami est actuellement en France avec une carte de séjour périmé depuis 8 mois, il est actuellement scolarisé au CNED pour passer son brevet étant donné qu'il n'a aucun diplôme Français. On lui a refusé sa carte de séjour sans motif. Il aimerait pouvoir s'inscrire pour passer le diplôme national de brevet pour l'année prochaine comment faut il faire ? est ce qu'il peut quand mm passé un diplôme sans avoir de papier ??? A qui faudrait il s'adresser ??

Par **Domil**, le **11/05/2011** à **13:55**

[citation]On lui a refusé sa carte de séjour sans motif. [/citation] c'est le contraire, c'est lui qui ne doit avoir aucun motif qu'on lui en donne une.
Il avait quoi avant comme carte de séjour et pourquoi ?

Par **mathoux**, le **11/05/2011** à **16:12**

et bien il est venu en france avec une carte de séjour camerounaise pour aller a la légion étrangère en france seulement une fois venu ici il y a fait 15 jours puis a été refusé donc il s'est inscrit au cned et ses parents ont déménagé en cote d'ivoire donc sa carte de séjour camerounaise n'était plus valable il en a redemandé une qui lui ont refusé

Par **Domil**, le **11/05/2011** à **17:10**

Une carte de séjour camerounaise ne donne pas le droit de vivre en France ?????

Enfin, il n'a aucune famille en France, aucune attache, il n'a aucun motif d'avoir une carte vpf

Par **mathoux**, le **11/05/2011** à **17:14**

et bien son frère est ici depuis 4 ans il fait ses études iciune carte de séjour camerounaise donne le droit de vivre en France mais comme ses parents ont déménagé dans un autre pays

celle ci n'était plus valide

Par **Domil**, le **11/05/2011** à **17:23**

[citation]une carte de séjour camerounaise donne le droit de vivre en France[/citation] ça donne le droit de vivre au Cameroun, pas en France.

De toute façon, avoir seulement son frère en France n'est pas suffisant, il faut ne plus avoir de famille dans son pays.